



Dresser
l'état
actuel
de la
situation

Faits

Il y a une problématique d'isolement des aînés dans la communauté.

On sait que cette communauté n'a connu **aucun changement** quant à l'**indice de défavorisation** entre 2006 et 2016 (Fascicule p.21).

Indice combiné : 5
Défavorisation matérielle : 5
Défavorisation sociale : 4

Et ce bien que **39%** des **résidents aient déménagé au cours des 5 années précédentes**, cette situation était semblable en 2006 (36%). Ces proportions sont supérieures à celles de la MRC, mais semblables à celles de l'Outaouais (Fascicule p.15).

On sait que la **population** de la communauté a connu une **diminution** de **-5,6% entre 2006 et 2016**; comparativement à la MRC (-1,7%) et à l'Outaouais (12,2%) (Fascicule p.6).

On observe une	diminution chez les	augmentation chez les
	25-44 ans (-30,0%)	65 ans et plus (57,1%)
	0-14 ans (-21,5%)	(Infoterritoire).
	15-24 ans (-19,4%)	

La diminution des 0-24 ans est liée à celle des 25-44 ans; il y a **-35,5% de couples avec enfants à la maison** (Fascicule p.7) et une légère augmentation des ménages (1,2%) (Infoterritoire).

La communauté possède une plus forte proportion de personnes de **65 ans et plus (26,4%)**, comparée à 23,4% dans la MRC et à 15,3% en Outaouais (Tableau de bord p.1).

Ce qui explique, en partie, la défavorisation sociale de la communauté :

- **22,2% de personnes séparées, divorcées ou veuves** dans la communauté (**103^e/109**), ce qui est supérieur à la MRC et à l'Outaouais (Fascicule p.21).
- **25,8% de personnes vivants seules** dans la communauté (**89^e/109**), ce qui est supérieur à la MRC et à l'Outaouais (Fascicule p.21). La proportion de personnes seules dans la communauté est **en augmentation par rapport à 2006** (Fascicule p.7). En lien avec le vieillissement de la population, il y a dans la communauté un taux plus élevé des **personnes de 65 ans et plus vivant seules, 41,0% (26,2%F; 14,8%H)** comparativement à la MRC et à l'Outaouais (Fascicule p.7). L'**espérance de vie des femmes** dans la communauté (**83,94 ans**) est supérieure à celles de la MRC et celle de la région, alors que l'**espérance de vie des hommes** dans la communauté (**76,88 ans**) est inférieure à celles de la MRC et de la région (Fascicule p.17).

Et ce qui explique, en partie, la défavorisation matérielle de la communauté :

- **-3,1% du taux d'emploi entre 2006 et 2016**, ce qui est un recul plus marqué que celui de la MRC ou de la région. Ceci influence également le taux de chômage et le taux de prestataires du supplément de revenu garanti (Tableau de bord p.3).
- **33,5% de personnes sans diplôme d'études secondaires (95^e/109)** (Fascicule p.21), taux qui est en régression comparativement à 2006 (38,7%) (Infoterritoire).

- **98^e/109** pour le **revenu moyen par personne (31 484\$)**, ce qui est inférieur à celui de la MRC ou de la région (Fascicule p.21). La communauté présente plus de personnes de 15 ans et plus sous le **seuil de faible revenu (11,4%)** comparativement à la MRC et à l'Outaouais. D'ailleurs les **proportions** de cet indicateur ont diminué entre **2006 et 2016** dans la MRC (-1,3%) et en Outaouais (-1,9%), mais **augmenté** dans la communauté (**1,0%**) (Fascicule p.8 et 11; Tableau de bord p.2).

On sait que la communauté a une proportion de **familles monoparentales de 28,0% (97^e/109)** comparativement à 19,2% dans la MRC et à 18,9% en Outaouais (Fascicule p.21). Les personnes de la communauté qui vivent sous le **seuil de faible revenu** sont très largement des **familles monoparentales (30,4%)** (Fascicule p.11).

On sait que la communauté se distingue de la MRC et de la région quant à sa **proportion de ménages locataires (47,8%)** (Fascicule p.13). Ce qui est en lien avec les caractéristiques de la communauté et les limitations financières qui en découlent. La proportion de **ménages qui ont consacré plus de 50% aux frais de logement a augmenté de 18,2% entre 2006 et 2016** (Fascicule p.13). **9,1%** des ménages consacrent **50% et plus de leur revenu aux frais de logement** dans la communauté, comparativement à 6,8% dans la MRC et à 7,8% dans la région (Fascicule p.13).

On sent que le logement est une source de préoccupation dans la MRC, et ce depuis plusieurs années. La TDSVG a tenu un forum virtuel en novembre dernier sur la question. Pour la TDSVG la création d'un réseau de communication entre les partenaires permettrait de répondre plus efficacement à cet enjeu (CHGA 97,3).

On sent que les problématiques en lien avec le logement vont au-delà de leur disponibilité, de leur coût, de leur adaptabilité aux besoins de la population ou de leur caractère convenable. Selon l'ASEC de la Haute-Gatineau, la situation pourrait être améliorée en travaillant sur la pauvreté de la population (L'Info de la Vallée, 3 décembre 2020).

On sait que les personnes âgées sont plus nombreuses en zone urbaine, là où les services sont généralement mieux adaptés aux populations vieillissantes. Les inégalités, vécues à l'âge adulte, ont un impact sur les conditions de vie des personnes âgées (revenu, santé, endettement, présence sur le marché du travail, etc.) (Bien vieillir au Québec – Portrait des inégalités entre générations et entre personnes âgées, article de Radio-Canada du 3 décembre 2020).

On sait que les proportions de personnes seules et de familles monoparentales tendent à être plus élevées en milieu urbain, en raison de l'offre de logement locatif et de transport (Gravel & al. 2016. Positionnement de la région et des territoires de centres locaux d'emploi d'après l'indice de défavorisation matérielle et sociale, 2011 : Outaouais. Institut de la statistique du Québec, 44 p).

On sait que le fait de vivre seul dans un logement peut être un facteur d'isolement et d'exclusion et qu'en général, ce sont surtout les aînés qui vivent seuls. 4 à 7% des personnes âgées seraient victimes de maltraitance, et ce sous plusieurs formes (Site web du CISSSO).



Définir
l'état
souhaité

Désir

On souhaite que l'isolement diminue.

Cette situation nouvelle permettrait aux résidents de la communauté d'accroître leur sentiment de sécurité.

Elle permettrait aussi qu'un lien de confiance naisse entre les résidents.



Déterminer
les
obstacles
entre
l'état actuel
et l'état
souhaité

Hypothèses

On croit que l'isolement des personnes âgées est causé par le manque de liens de voisinage entre les gens.

Il y a plusieurs activités offertes aux résidents dans la communauté; Centre Gino-Odjick, bibliothèque J.R. L'Heureux, Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau, Club de l'Âge d'Or, etc. Toutefois, ce sont souvent les mêmes quelques personnes qui y participent et celles-ci ne favorisent pas le mélange intergénérationnel.

On croit que la mise en place d'une coopérative d'habitation favoriserait l'émergence de plus d'initiatives sur le plan des activités quotidiennes et de loisirs dans la communauté *par* et *pour* les citoyens âgés, lesquelles favoriseraient la création de liens de voisinage positifs tout en répondant à l'enjeu sur le logement abordable.



Sélectionner
un obstacle à
éliminer et
en formuler
un objectif
SMART

On sélectionne l'obstacle du manque de liens de voisinage.

Et on se fixe donc l'objectif SMART suivant :

Spécifique – Que veut-on faire exactement?

On veut contribuer à la mise en place d'une coopérative d'habitation intergénérationnelle offrant un milieu de vie *par* et *pour* les résidents.

Mesurable - Quel résultat quantifié vise-t-on?

On veut que la coopérative mise sur pied offre 6 logements et qu'elle accueille des personnes âgées de 65 ans et plus et des familles monoparentales dans le même immeuble.

Atteignable – Quelles ressources et méthodes seront sollicitées?

La nouvelle coopérative sera pilotée par le réseau de partenaires de la TDSVG sur l'enjeu du logement. Elle s'adjoindra les intervenants de la ville de Maniwaki, de l'ASEC de la Haute-Gatineau, de la Fédération intercoopérative en habitation de l'Outaouais et de la SHQ. Ces ressources seront précieuses en matière d'expériences et de conseils.

Réaliste – En quoi cet objectif est-il pertinent?

Les aînés sont seuls et nous voulons corriger cette situation. Cet objectif est en lien avec le problème d'isolement des aînés dans la communauté, selon nos hypothèses et en fonction de notre analyse de la situation et de la communauté.

Temporel – Quel est l'échéancier prévu pour sa réalisation?

On veut que la coopérative soit mise sur pied dans les 9 prochains mois et que les premiers résidents y emménagent 6 mois après sa création.

L'objectif complet se formule donc ainsi :

Pour contribuer à briser l'isolement des personnes de 65 ans et plus dans la communauté, une coopérative d'habitation, formée de citoyens de la

communauté et en partenariat avec des organismes locaux, régionaux et provinciaux, accueillera dans ses 6 logements des résidents de 65 ans et plus et des familles monoparentales au cours des 15 prochains mois.